

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :
**08. ÉCOLES
COMMUNALES.
RECONDUCTION DE LA
CONVENTION AVEC LE
GESPSAL POUR LA
MISE À DISPOSITION
D'UN ÉDUCATEUR
SPORTIF. ANNÉE
SCOLAIRE 2020-2021.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le 08.10.2020

ID : 059-215904004-20200918-05102020D08-AK-DE



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLETT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

ABSENTE : Mme BOUVET Margaret.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est rappelé que depuis l'année scolaire 2008-2009, la collectivité a décidé de mettre à disposition auprès des écoles, un éducateur sportif afin d'assister les professeurs des écoles à l'enseignement sportif des élèves, promouvant ainsi l'activité.

Pour cela, la commune conventionne avec le Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord (GESPAL) pour la mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé.

La convention arrivant à échéance au 30 septembre 2020, il y a lieu de la reconduire pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1^{er} octobre prochain.

Cet agent interviendra au sein des écoles communales publiques, soit pour une durée annuelle de 826 heures pour un coût horaire de 18,25 euros brut charges comprises (15 074,50 €).

Cette prestation comprend les charges administratives liées au recrutement et à la paie.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à reconduire pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.